22-ACCOMP-1-05

Jeune professionnel et/ou nouveau salarié : intervention dans le secteur médico-social (2022)

Durée : 2 jour(s) *(14,00 heures)*

OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION :

Cette action de formation a pour objectif de permettre au nouveau salarié de s'approprier les spécificités du secteur médico-social par :

- la connaissance des bases de la politique sociale du secteur médico-social
- la connaissance de la référence à la HAS et aux RBPP
- la compréhension de la notion d'évaluation des besoins et de celle de logique de parcours
- la construction d'une posture professionnelle en cohérence avec les attendus du secteur

PUBLIC :

professionnels du secteur médico-social récemment en poste dans ce secteur.

PREREQUIS :

Aucun prérequis

CONTEXTE :

Le secteur médico-social a vocation à accompagner parmi les publics vulnérables, les personnes âgées et les personnes handicapées, enfants et adultes. Par la vulnérabilité de ses publics, il est étroitement lié aux dispositifs de l'aide sociale.

Ce secteur très hétérogène compte une grande diversité et un grand nombre de structures, avec chacune son environnement propre : services et structures partenaires, institutions de référence, histoire associative particulière, métiers propres au secteur concerné.

C'est un secteur qui a également été profondément réformé par les politiques publiques des 20 dernières années, notamment par l'adoption des lois 2002-2 et 2005-102 qui placent la personne accompagnée au cœur des dispositifs médico-sociaux : mise en place des 7 outils de la loi 2002-2 et application des grands principes de la loi 2005-102 (participation, accessibilité et compensation). Le fondement de l'accompagnement repose sur le projet de vie qui peut s'inscrire dans une séquence très longue, voire sur la vie entière.

Aujourd'hui, une « transformation de l'offre médico-sociale » est en cours, évolution souhaitée par les bénéficiaires, portée par leurs représentants et porte-paroles et voulue par le législateur. Ce virage inclusif et l'individualisation de l'accompagnement font émerger de nouveaux cadres institutionnels, de nouvelles formes d'intervention et par conséquent de nouveaux métiers.

L'arrivée d'un salarié dans le secteur médico-social nécessite donc clarifications et prises de repères qui lui permettront de mieux comprendre les discours entendus, les attendus demandés et les postures professionnelles à mettre en œuvre avec ses pairs et avec les personnes accompagnées.

La compréhension de l'environnement favorise la qualité des prises en charge. Comment se saisir de la loi 2002-2 pour mettre en œuvre la démarche qualité ? Quelles modalités d'accompagnement permettent de faire preuve de bientraitance dans le respect des préconisations de la HAS? Qu'implique la notion de parcours ?

Cette formation vise à permettre une acculturation au secteur médico-social facilitant la prise de poste dans ce secteur.

PROGRAMME :

Jour 1 :

- Apport de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale : les 7 outils de la loi (livret d'accueil, charte droits et libertés, contrat de séjour-DIPC, personne qualifiée, règlement de fonctionnement, conseil de la vie sociale, projet d'établissement ou de service)
- Apport de la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées : participation, accessibilité et compensation
- Un accompagnement adapté : le projet personnalisé au regard de l'évaluation des besoins et du parcours de vie

Objectifs pédagogiques du J1 :

- Connaître les grandes lois et les concepts qui régissent le secteur
- Connaître le paysage institutionnel et les structures du secteur médico-social
- Connaître les évolutions récentes et les perspectives du secteur
- Questionner son positionnement professionnel dans l'institution

Jour 2 :

- Réveil pédagogique
- Terminologie et définitions : autonomie et indépendance, participation, autodétermination, inclusion
- Les recommandations de bonnes pratiques de la HAS-ANESM
- Approche pluridisciplinaire
- Travail en partenariat et réseau

Objectifs pédagogiques du J2 :

- Connaître les évolutions récentes et les perspectives du secteur
- Identifier les différents types de handicap, les difficultés des publics accompagnés
- Questionner son positionnement professionnel dans l'institution

MODALITES PEDAGOGIQUES :

- Apports théoriques
- Partage d'expériences
- Travaux en groupe

MODALITES D'EVALUATION :

- Quizz pour identifier les connaissances des stagiaires à l'entrée de formation
- Questionnaire individuel en fin de formation : ce que j'ai appris, ce que je mets en réflexion, ce que je vais mettre en œuvre

MODALITES D'INSCRIPTION :

Modalités d'inscription :

Inscription en ligne obligatoire.

Coût de la formation :

Contribuant : 310 €/participant

Non contribuant : 410 €/participant

Les formations inter sont organisées dans nos locaux à Châlons-en-Champagne (51), Vandoeuvre-lès-Nancy (54) ou Sélestat (67)

Horaires : 9h-12h30 et 13h30-17h

COÛT DES FORMATIONS INTRA :

Contribuants au CREAI : 1160€ par jour

Non-contribuants au CREAI : 1450€ par jour

(pour un groupe de 15 personnes maximum)

PROGRAMME COMPLET ET INSCRIPTION EN LIGNE : https://catalogue1-creai-grand-est.dendreo.com

Contact Formations INTRA : ✆ 03.26.68.35.71 ▪ ✉ accueil@creai-grand-est.fr

Contact Formations INTER : ✆ 03.83.37.90.81 ▪ ✉ comm@creai-grand-est.fr

CREAI Grand Est ▪ Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

Siège : 5 rue de la Charrière – Cité Administrative Tirlet – Bât. 3 – 51036 Châlons-en-Champagne Cedex

Antenne Lorraine : 1 rue du Vivarais 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy

Antenne Alsace : 5 avenue de la Gare – Centre d'Affaires le 1840 – 67600 Sélestat

Déclaration d'activité enregistré sous le n° 215100010-51